



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 6 juin 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 01.

RÉS.01.06.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 9 MAI 2022

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 mai 2022** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 9 mai 2022** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU « PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DATÉ DU 11 MAI 2022 »
(ARTICLE 92.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLE) VISANT LA RÉOLUTION
NUMÉRO 12.04.22**

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et ville (LCV), le soussigné, greffier de la municipalité de Cap-Chat, apporte une correction à la résolution numéro 12.04.22 adoptée en séance ordinaire du 04 avril 2022 puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au dispositif de la résolution, il est inscrit que « la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#WF71772 du 14 mars 2022) du Centre de Camion Denis Inc., au montant de 10 174.22 \$ + taxes, concernant le remplacement de la transmission du camion-citerne du Service incendie ... » alors qu'il aurait dû être inscrit que la dépense concernait :

« le remplacement de la transmission de l'autopompe ».

J'ai joint à l'original du document modifié le procès-verbal de la correction effectuée été dûment corrigée la résolution numéro 12.04.22 en conséquence.

Signé à Cap-Chat, le 11^{ième} jour de mai 2022.

Yves Roy, greffier

RÉS.03.06.22

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #8123 à #8139** ainsi que **#33743 à #33812**, pour un montant de **171 903.36 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.06.22

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES POUR SURVEILLANCE DE LA STABILITÉ DE LA DIGUE SUR LA RIVIÈRE CAP-CHAT / FIRME PESCA – 27 044.50 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la municipalité est tenue, en vertu d'une ordonnance du ministère des Pêches et Océans du Canada, d'assurer la surveillance de la stabilité de la digue érigée en mai 2017 sur la rivière Cap-Chat;

ATTENDU QUE le mandat a été confié à la firme Pesca de Carleton-sur-Mer;

VU les factures numéros 22-2902-00867 au montant de 20 828.75 \$ + taxes et 22-2902-00952 au montant de 6 215.75 \$ + taxes adressées à la municipalité par la firme Pesca;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- De **PAYER à la firme Pesca les factures** portant les numéros 22-2902-00867 et 22-2902-00952 totalisant la somme de **27 044.50 \$ + taxes**;
- **D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.05.06.22

ALLOCATION DE BOURSES DANS LE CADRE DE LA GRADUATION DES FINISSANTS 2022 DE SECONDAIRE V DE L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT / BUDGET RÉG.

VU la demande adressée le 5 mai 2022 au Conseil par le Comité de graduation de l'École de l'Escabelle de Cap-Chat demandant à la Ville d'offrir deux bourses d'études totalisant la somme de 1 000. \$;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de l'éducation dans le cheminement d'un jeune et l'importance de souligner et d'encourager l'implication étudiante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **ALLOUE** à chacun(e) des deux finissants(es) de secondaire V de l'école de l'Escabelle, retenus(es) par le Comité de graduation, **une bourse de 500. \$**;

- **AFFECTE** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.22

ADRESSE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE À LA HAUTEUR DE LA HALTE ROUTIÈRE DE L'ANSE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est préoccupée par la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, paddle boarder, etc.) qui sont de plus en plus nombreux à franchir la route 132 à la hauteur de la halte routière et de l'entreprise privée Valmont Plein Air;

ATTENDU QUE le Comité de développement Cap-Chat, un OSBL, analyse présentement la possibilité d'offrir aux usagers un domaine plein air dans le secteur de l'estuaire de la rivière Cap-Chat qui nécessiterait un lien sécuritaire avec les infrastructures municipales de la halte routière au nord de la route 132 et les sentiers de l'estuaire au sud;

ATTENDU QUE la mise en place d'une traverse piétonnière est devenue indispensable pour assurer la quiétude et la sécurité des usagers dans le secteur de la halte routière de l'Anse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **DÉPOSE**, auprès du MTQ, **une demande d'analyse et d'expertise afin que soit aménagée de part en part de la route 132 à la hauteur de la halte routière de l'Anse de Cap-Chat une traverse piétonnière**;

- **DÉSIGNE** aux fins des présentes et à titre d'interlocuteur de la Ville de Cap-Chat auprès du MTQ, monsieur **Yves Roy, directeur général et greffier**, et **AUTORISE**, le cas échéant, à signer tout document requis.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) – VOLET 4 – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat dépose, auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie, une demande d'aide financière à même le FAIR-Volet 4 en vue de la réalisation de son projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2022* »;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet à être présenté à la MRC de La Haute-Gaspésie et en approuve le contenu pour une dépense totale de 32 895. \$, dont 20 000. \$ à recevoir sous forme de subvention non remboursable provenant du FAIR - Volet 4, et 12 895. \$ à même le surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie à même le FAIR-Volet 4, pour la réalisation du projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2022* », pour la somme de 32 895. \$;
- **AUTORISE** monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, le formulaire de demande d'aide financière décrivant le projet et ses coûts de réalisation;
- **AFFECTE** au surplus accumulé la dépense assumée par la municipalité dans le cadre du projet, soit 12 895. \$;

ADOPTÉE

RÉS.08.06.22

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE – CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR-TERRAIN / OPÉRATEUR ET EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité crée un poste de coordonnateur-terrain/opérateur affecté au Service des travaux publics et de la voirie afin d'assurer la coordination de l'équipe de travailleurs affectés au service;

ATTENDU QUE pour ce faire, conformément aux dispositions de la Convention collective en vigueur, le poste a été affiché à l'interne du 11 au 20 mai 2022 inclusivement;

ATTENDU QU'au terme de la période d'affichage, une seule candidature a été déposée, soit celle de monsieur Stéphane Dumont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que monsieur Stéphane Dumont possède l'expérience et les qualités recherchées afin de combler adéquatement le poste de coordonnateur-terrain/opérateur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que la municipalité :

- **CONFIRME** la création et l'affichage du 10 au 20 mai 2022 inclusivement d'un poste de coordonnateur-terrain/opérateur affecté au Service des travaux publics et de la voirie;
- **EMBAUCHE** monsieur Stéphane Dumont pour combler le poste de coordonnateur-terrain/opérateur selon les termes et conditions suivantes :

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité et la supervision de la Coordonnatrice du Service des travaux publics et de la voirie, le titulaire du poste est principalement responsable d'assurer la coordination et la réalisation des activités sur le terrain. Il s'assure donc de la mise en œuvre de la planification établie en collaboration avec son supérieur pour les tâches journalières à exécuter : travaux de voirie, de déneigement, d'entretien d'équipement, d'entretien du réseau routier, réseau d'aqueduc, d'égoût et pluvial, espaces verts et de l'hygiène du milieu. Il répartit les tâches journalières entre les employés. En raison de la taille de l'équipe, le coordonnateur-terrain sera appelé de temps à autre à contribuer à la réalisation de certaines tâches opérationnelles, telle opérer de la machinerie lourde.

Détails de l'emploi :

Poste syndiqué régulier

Nombre d'heures par semaine : 40

Semaine de travail : du lundi au vendredi inclusivement

Heures de travail : de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h

en période estivale : de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au jeudi,
et de 7 h à 11 h, le vendredi.

Lieu de travail : territoire de la Ville de Cap-Chat

Salaire au taux horaire de 33.73 \$ (échelon 5)

DESCRIPTION DE TÂCHES

- Organise et coordonne sur le terrain le groupe d'employés afin que les travaux planifiés en collaboration avec la responsable du service soient réalisés; les travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier ainsi que les opérations de déneigement;
- Organise et coordonne sur le terrain le groupe d'employés afin que les travaux planifiés en collaboration avec la responsable du service concernant l'entretien du réseau d'aqueduc et du réseau d'égoût soient réalisés;
- S'assure de distribuer les tâches journalières aux employés et s'assure du port des équipements de sécurité appropriés;
- À la demande de la responsable du service, il participe à établir les priorités des interventions en tenant compte de la nature des travaux à effectuer;
- Tiens à jour l'inventaire du matériel de la voirie et fait rapport de façon hebdomadaire à la responsable du service en vue de la production d'un rapport d'inventaire annuel à des fins comptables;
- Assiste la responsable du service dans le suivi des plaintes et des requêtes adressées aux travaux publics par les contribuables;
- Assure lors des travaux le respect par les employés des normes en vigueur en santé et sécurité du travail;
- Collabore avec la responsable du service au développement de projet;
- Réfère sans délai à la responsable du service les urgences et participe occasionnellement aux travaux nécessaires en pareils cas;
- Peut être appelé à effectuer de la garde (surveillance) de semaine ou de fin de semaine;
- Opère au besoin de la machinerie lourde;
- Toute autre tâche connexe.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.22

CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL (CIT) – SERVICE EXTERNE DE MAIN-D'ŒUVRE (SEMO) 2022-2023 – ACCEPTATION DES RESPONSABILITÉS

ATTENDU QUE la municipalité entend, comme par les années passées, collaborer avec le Service externe de main-d'œuvre (SEMO) afin d'offrir l'opportunité à une personne de participer à un programme d'intégration à l'emploi ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ACCEPTE** la responsabilité du projet « Contrat d'intégration au travail (CIT) » pour l'année 2022-2023 ;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec, et **RATIFIE** l'entente relative à la gestion d'un Contrat d'intégration au travail signé le 13 mai 2022 par le directeur général-greffier ;
- **S'ENGAGE** à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.22

ADOPTION DE LA POLITIQUE AÎNÉE 2022-2025 ET DU PLAN D'ACTION ÉLABORÉS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la municipalité exprime sa volonté de réaliser une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté monsieur Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège numéro 6, comme élu responsable des questions aînées;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté un Comité de pilotage pour élaborer la Politique des aînés et son Plan d'action, à partir des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de pilotage à compléter son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADOPTE la nouvelle Politique aînée 2022-2025 de la municipalité.**

ADOPTÉE

RÉS.11.06.22

SERVICE D'URBANISME – OFFRE DE STAGE DE 4 SEMAINES – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité s'est vue offrir l'opportunité d'accueillir pour une période de 4 semaines, à compter du 16 mai 2021 jusqu'au 10 juin 2021, monsieur Tommy Wagner, stagiaire finissant du programme « Aménagement du territoire et Urbanisme » du CEGEP de Matane ;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal sera temporairement vacant à compter de la fin juillet 2022, son titulaire étant alors en absence autorisée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la continuité du Service d'urbanisme à compter de la fin juillet 2022 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la municipalité :

- **EMBAUCHE**, à titre de stagiaire au Service d'urbanisme, pour la période s'échelonnant du 16 mai au 10 juin 2022, monsieur Tommy Wagner et en cela, **AUTORISE** monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, à signer l'entente à intervenir avec le CEGEP de Matane sur l'offre de stage en milieu de travail ;

- **FIXE** les conditions de stage suivantes :

Durée du stage : 4 semaines ;
Début : 16 mai 2022 - Fin 10 juin 2022 ;
Endroit du stage : Hôtel de Ville de Cap-Chat ;
Nombre d'heures semaine : 35 ;
Rémunération horaire : 19.50 \$.

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, le stagiaire effectue les tâches suivantes :

Lecture et analyse des règlements d'urbanisme ;
Analyse de permis ;
Analyse de demande de dérogation mineure – familiarisation avec le fonctionnement d'un Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;
Analyse de demandes d'avis d'exploitation d'établissements touristiques (CITC) ;
Analyse de demandes d'autorisation ou déclaration de droits (CPTAQ) ;
Rendez-vous supervisé avec le citoyen ;
Inspection municipale ;
Formation web.

Dans l'éventualité d'une évaluation favorable concernant les résultats du stage, **EMBAUCHE**, à compter du 13 juin 2022, pour une période indéterminée mais temporaire, monsieur Tommy Wagner, à titre d'inspecteur municipal aux conditions suivantes :

- Statut du poste : temporaire ;
- Durée de l'emploi : indéterminée ;
- Salaire horaire – échelon 1 (selon la lettre d'entente signée le 31 mai 2021), 24.83 \$;
- Toute autre condition inscrite à la Convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat, échéant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.22

SERVICE INCENDIE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE – VISITES DE PRÉVENTION CATÉGORIE 1 ET AUTRES TÂCHES

Le conseiller au siège numéro 6, M. Mathieu-Olivier St-Louis, s'abstient de voter sur la présente résolution compte tenu qu'il s'agit de l'embauche d'un collègue pompier.

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a passablement ralenti, voire complètement rendu impossible, les visites de prévention annuelle que le chef à la formation du Service incendie devait réaliser;

ATTENDU QU'à la reprise des activités régulières, la formation pomprière a occupé la majeure partie du temps de travail du chef à la formation;

ATTENDU QUE la situation a provoqué un surcroît de travail que le chef à la formation n'est pas en mesure de combler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et **majoritairement résolu** que la municipalité :

- **EMBAUCHE**, pour une période de 14 semaines, du 23 mai au 26 août 2022, monsieur Jacques Desrosiers, lieutenant au Service incendie de Cap-Chat pour accomplir les tâches suivantes :

- *Sous la supervision du chef à la formation responsable de caserne, l'employé effectue des activités d'inspection, évalue les risques potentiels associés à l'incendie et aux risques physiques.*
 - *Il participe aux activités d'informations du public, surveille l'application des règlements municipaux en vigueur.*
 - *Il doit être en mesure de faire des vérifications et des inspections des bâtiments de catégorie 1 afin de vérifier la conformité aux diverses lois et règlements de sécurité incendie en vigueur, déterminer, s'il y a lieu, les corrections requises.*
- 1) *Faire les visites de prévention catégorie 1, rédiger les rapports de prévention et faire le suivi des dossiers;*
 - 2) *Effectuer la vérification et entretien des bornes incendie (drainage, peinture et tests de pression);*
 - 3) *Effectuer les tests de pompage des puits souterrains, les tests de pompage (autopompe et pompe portative);*
 - 4) *Effectuer l'inspection : Véhicules (rondes de sécurité + tests routiers), Apria, D.A.P, radios, échelles;*
 - 5) *Entretien des petits moteurs (pompe hydraulique, génératrices, scies mécaniques, V.P.P, etc.);*
 - 6) *Entretien : entretien des locaux (caserne, cuisine et salle de formation des pompiers, toilettes);*
 - 7) *Répondre aux appels d'urgence.*

- **FIXE les conditions d'embauche suivantes :**

- Semaine et horaire de travail : 5 jours semaine, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h;
- Nombre d'heures par semaine : 40
- Salaire – taux horaire : 24.14 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi des cités et villes, le maire, M. Marcel Soucy, procède à la lecture de son Rapport sur les faits saillants du Rapport financier 2021 et du Rapport des vérificateurs externes et en dépose une copie au Conseil.

MOT DU MAIRE

M. Marcel Soucy, maire, invite les personnes présentes dans l'assistance de continuer à pratiquer leurs bonnes habitudes en lien avec la COVID-19 malgré la levée de plusieurs mesures sanitaires par le gouvernement.

Le décès de monsieur Robert Rioux, le 18 mai 2022, un homme qui a marqué la communauté de Cap-Chat par sa bonté, sa générosité et reconnu pour ses multiples talents, son implication auprès des jeunes et dans différents organismes de la région.

Une conférence de presse s'est tenue le 24 mai dernier concernant l'ouverture prochaine d'une distillerie à Cap-Chat. Cette nouvelle est accueillie avec fierté et souhaite tout le succès anticipé aux promoteurs. Des remerciements sont adressés aux personnes ayant collaboré à la réussite de cet événement.

L'asphaltage du dernier tronçon de route dans la rue des Fonds est maintenant complété. Des remerciements sont adressés au personnel d'entretien de la ville (voirie).

D'autres projets sont présentement à l'état embryonnaire et vous seront rendus publics au moment opportun.

En terminant, nous vous assurons que les élus et tout le personnel des différents services de la municipalité contribuent activement au mieux-être de notre collectivité afin de jouir d'un milieu de vie où il fait bon vivre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et le directeur général-greffier répondent aux questions des personnes présentes à cette assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 49 et il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER